

# Finance durable, les banques françaises leaders

# *Finance durable, les banques françaises leaders*

**2**

FINANCEMENT DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

**4**

DES OBJECTIFS DE NEUTRALITÉ  
CARBONE NETTE

**6**

ACTION POUR LA PROTECTION  
DE LA BIODIVERSITÉ

**8**

DÉSENGAGEMENT DES ÉNERGIES  
LES PLUS CARBONÉES

**10**

L'OFFRE BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT  
DE LA TRANSITION

**12**

DES RÈGLES RENFORCÉES SUR  
LA FINANCE DURABLE

# préambule

Face à l'urgence climatique, les banques françaises sont largement mobilisées pour répondre aux enjeux de la transition environnementale. Elles financent de plus en plus massivement les projets de transition de tous leurs clients, avec le déploiement de solutions bancaires adaptées. Elles sont aussi parmi les leaders mondiaux du financement des énergies renouvelables et de l'arrangement d'obligations vertes en 2023.

Éco-responsables et engagées aux niveaux national et mondial, les banques mettent en œuvre leurs objectifs de neutralité carbone nette d'ici 2050. Leurs trajectoires de décarbonation sont parmi les plus ambitieuses au monde pour les secteurs les plus émissifs.

Elles développent aussi des politiques de financement respectueuses des écosystèmes naturels.

Les banques françaises poursuivent leur désengagement du secteur des énergies les plus carbonées. Le poids de ce secteur dans les bilans bancaires se situe désormais à des niveaux très faibles, et aucune banque française ne figure dans le top 10 mondial du financement des énergies fossiles.

Les exigences de transparence renforcées au niveau européen se veulent par ailleurs un élément moteur de la transition des entreprises et des banques vers une Europe neutre en carbone d'ici à 2050.

Face au défi de la transition environnementale, urgent et complexe, les banques françaises démontrent leur capacité à réduire l'empreinte de leurs bilans et, au-delà, à être partenaires actifs de la nécessaire décarbonation de l'ensemble de l'économie.

**Maya Atig**

Directrice générale de la FBF

# Financement de la transition écologique



## 4

**banques françaises**  
dans le top 10 mondial  
des prêts verts

## 3

**banques françaises**  
dans le top 10 mondial  
des prêts à impact

Source : Dealogic, 2023

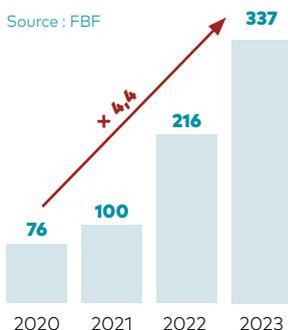
## Accélération dans l'ensemble de l'économie

Face à l'urgence climatique, les banques françaises intensifient le financement de la transition et accompagnent l'adaptation au changement climatique dans tous les secteurs économiques.

- **Les encours de crédits verts et durables augmentent de plus de 50%** sur un an, passant de 216 Mds€ à **337 Mds€ en 2023**. C'est 4 fois plus qu'il y a 3 ans.
- **Plus de 120 Mds€ de nouveaux prêts verts ou durables** sont accordés en 2023. 1/3 de ces prêts sont destinés au financement de l'acquisition de logements neufs ou la rénovation thermique de logements existants (dont les prêts éco-PTZ). (Source : FBF)
- **Les banques déploient des solutions financières** pour accompagner la transition et l'adaptation de leurs clients : énergie, industrie, transport (véhicules propres, projets d'infrastructures bas carbone), immobilier (résidentiel, commercial, bâtiments publics).

### Encours des crédits verts et durables au bilan des banques françaises en Mds€

Source : FBF



*Les banques françaises accélèrent dans la lutte contre le changement climatique : pour chaque euro de financement fossile, 5 euros financent la transition.*

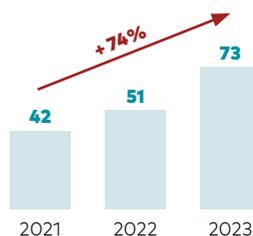
## Leaders mondiaux du financement des énergies renouvelables...

Les banques françaises financent toujours plus massivement les projets d'énergie renouvelable.

- Les encours de financement des projets d'énergie renouvelable s'élèvent à plus de 73 Mds€ en 2023, **soit une hausse de 42% sur un an et de 74% en deux ans.**
- **2/3 des encours de financement du secteur de la production électrique** sont de sources non fossiles (énergie renouvelable et nucléaire). (Source : FBF)
- Les banques françaises sont **parmi les 10 premiers acteurs mondiaux** du marché des financements de projets d'énergies renouvelables, creusant l'écart avec leurs homologues outre-Atlantique. (Source : IJ Global, 2023)

### Encours des financements de projets énergies renouvelables en Mds€

Source : FBF



# 4

**banques françaises** dans le top 10 mondial des financements de projets d'énergies renouvelables

Source : IJ Global, 2023

## ... et de l'arrangement d'obligations vertes

Les banques françaises accompagnent la transition de leurs clients via la structuration d'émissions obligataires vertes et durables.

- **100 Mds€ d'obligations vertes et durables** sont structurés pour le compte des clients en 2023. (Source : FBF)
- **4 banques françaises** figurent dans le top 25 mondial des émissions obligataires vertes et durables. (Source : Bloomberg, 2023)

# Des objectifs de neutralité carbone nette



Plus de

# 345

**banques signataires**  
des «Principes pour  
une banque responsable»  
soit 54% du secteur  
bancaire mondial

Source : UNEP FI, 2023

## Contribution aux initiatives internationales sur le climat

Les principales banques françaises contribuent aux initiatives dédiées à la lutte contre le changement climatique et à l'amélioration de la gestion du risque climatique par les acteurs économiques, parmi lesquelles :

- Elles ont signé en septembre 2019 les **Principes pour une banque responsable** de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI), qui définissent un cadre en faveur d'une industrie bancaire durable et aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.
- Elles ont rejoint la **Net-Zero Banking Alliance (NZBA)** lancée en avril 2021 par l'UNEP FI, groupe mondial de banques engagées à aligner leurs portefeuilles de prêts et d'investissement sur des émissions nettes zéro d'ici 2050. (cf. page 5)
- Elles contribuent au **Carbon Disclosure Project (CDP)**, initiative de référence qui promeut et gère le reporting des principaux risques environnementaux.
- Elles soutiennent la **Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)** et s'engagent à mettre en œuvre ses recommandations.

*La FBF adhère depuis septembre 2019 aux «Principes pour une banque responsable» de l'UNEP FI. Elle est soutien officiel de la NZBA depuis 2022 aux côtés de ses membres déjà participants.*

## Un rôle moteur au sein de la Net-Zero Banking Alliance (NZBA)

Dans le cadre de la NZBA, les banques françaises se mobilisent pour que les cibles de décarbonation soient ambitieuses et les résultats transparents.

- Elles se sont engagées :
  - > à **aligner les émissions de gaz à effet de serre induites par leurs activités pour compte propre** avec une trajectoire de neutralité carbone nette en 2050 ;
  - > à publier des **trajectoires cibles de décarbonation** et mettre en œuvre des plans d'action associés pour les secteurs les plus émissifs ;
  - > à **diffuser annuellement l'empreinte carbone de leur portefeuille**, leur empreinte par secteur, leurs progrès et les plans d'action associés.
- Les banques ont commencé à **publier des trajectoires de décarbonation** (pétrole, gaz, charbon thermique, production électrique) et des cibles de décarbonation à 2030 couvrant les secteurs les plus émissifs.

*L'Institut de la finance durable (IFD), dont la FBF est membre, coordonne l'action de la Place financière de Paris en matière de finance durable pour réussir la transition énergétique et la transformation de l'économie.*



# 144

**banques issues de 44 pays** adhèrent à la NZBA, soit 41% des actifs bancaires mondiaux.

Source : UNEP FI, 2023

## Transparence des données climat

**Les banques françaises rendent publiques les informations sur le respect de leurs objectifs en faveur du climat. La réglementation conforte ces obligations de transparence.**

- À partir de 2019, les banques françaises ont décidé à leur initiative de publier leurs objectifs et actions climatiques.
- **L'ACPR et l'AMF évaluent** chaque année les objectifs climatiques des acteurs de la place financière de Paris.
- Les banques publient des informations sur les risques climatiques de leurs portefeuilles en application des **règles prudentielles européennes** intégrant des critères ESG (Pilier 3 ESG).<

# Action pour la protection de la biodiversité



Plus de  
**55 %**

du PIB mondial dépend de la bonne santé de la biodiversité.

Source : Swiss Re Institute, 2020

## Adhésion aux initiatives internationales

Les principales banques françaises contribuent à différentes initiatives visant à préserver et restaurer la biodiversité et les ressources naturelles.

- Dans le cadre de la **Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)**, elles participent à la mise en œuvre d'un cadre mondial de gestion et de reporting des risques, dépendances, impacts et opportunités liés à la nature pour les institutions financières.
- Elles ont signé le **Finance for Biodiversity Pledge**, s'engageant à protéger et restaurer la biodiversité à travers leurs activités financières et leurs investissements.
- Des objectifs précis sont élaborés par les banques pour lutter contre la dégradation et restaurer le capital naturel dans le cadre de l'initiative **Act4Nature international**.
- Les banques sont engagées dans l'initiative internationale des **Principes de l'Équateur** qui impliquent la prise en compte des critères ESG en matière de financement de projets, dont les enjeux de biodiversité.



En décembre 2022, la FBF participe à la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15) qui aboutit à l'accord de Kunming-Montréal.

*La profession bancaire contribue aux travaux de place, notamment sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Biodiversité qui décline l'accord de Kunming-Montréal en France.*

## Réduction de l'empreinte des activités humaines

Les banques peuvent se mobiliser pour accompagner leurs clients dans la réduction de l'impact de leurs activités sur la biodiversité :

- en finançant des projets de **restauration et de préservation d'espaces naturels** des entreprises et collectivités territoriales ;
- en intégrant dans l'**analyse du risque de crédit** les impacts de certains projets sur la biodiversité et les écosystèmes naturels ;
- en mesurant les **impacts biodiversité** des projets d'infrastructures financés ;
- en excluant les financements de projets sur des **sites riches en biodiversité**, notamment les sites classés par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).



**69 %**

des populations de vertébrés ont disparu en moins de 50 ans.

Source : WWF, 2022

## Des produits et services fondés sur la nature

Les banques développent des solutions de financement innovantes respectueuses des écosystèmes naturels.

- Des produits intègrent des **objectifs spécifiques de biodiversité** : *green bonds, sustainability-linked loans...*
- Des solutions d'investissement sont **dédiées au capital naturel**.
- Des financements publics / privés favorisent l'**agro-écologie et l'agroforesterie** dans les pays émergents.

# Désengagement des énergies les plus carbonées



## 0,02%

Poids du charbon thermique dans le total de bilan des banques françaises...

Source : FBF, 2023

... alors même que le charbon thermique représente encore 26,7% de l'énergie consommée dans le monde et 36% de la production électrique mondiale

Source : AIE, 2022

## Exposition résiduelle au charbon thermique

Les banques françaises ont été pionnières pour exclure les énergies les plus émissives en carbone, en commençant par le secteur du charbon thermique.

- Dès 2011, elles ont été parmi les premières à prendre position sur le charbon thermique.
- En 2019, elles se sont engagées **collectivement à sortir totalement du charbon thermique** d'ici 2030 (pour les activités dans les pays de l'OCDE) et 2040 (pour le reste du monde), un engagement unique au monde.
- Les banques françaises ne financent **plus aucun nouveau projet de centrale à charbon ou mine de charbon thermique**.
- Elles refusent d'entrer en relation avec des clients dont la part d'électricité produite à base de charbon excéderait un seuil fixé (25%-30% variable selon les banques).
- L'exposition des banques au secteur du charbon thermique est désormais résiduelle : 2,2 Mds €, **soit 0,02% du total de leurs bilans** (et 0,05% des financements). (Source : FBF)

*Aucune banque française ni européenne ne figure dans le top 10 du marché mondial 2023 des financements au secteur des énergies fossiles (prêts et structuration d'émissions obligataires).*

Source : Bloomberg, 2023

## Faible poids des hydrocarbures dans les bilans bancaires

Les banques françaises continuent de réduire leur exposition au secteur des hydrocarbures.

- Le poids du secteur des hydrocarbures au bilan des principales banques est de 66 Mds € soit **0,73% du total de leurs bilans** et moins de 1,6% des financements (encours de prêts et créances à la clientèle). (Source : FBF)
- L'exposition des banques au secteur des hydrocarbures **a diminué de 16% en 2023**.
- Ce faible poids dans le bilan consolidé se traduit par une **absence de dépendance économique** des banques françaises au secteur des hydrocarbures.

Les banques françaises sont pionnières dans la sortie des énergies fossiles, ce qui se traduit par une absence de dépendance économique au secteur des hydrocarbures.



# 0,75%

des bilans bancaires exposés aux énergies fossiles...

Source : FBF, 2023

... alors même que les secteurs du pétrole et du gaz représentent encore environ 6,8% du PIB mondial

Source : AIE, 2022

## Engagement sur les hydrocarbures non conventionnels

Les grandes banques françaises tiennent leur engagement de place unique au monde, adopté en 2021, de limiter le financement des hydrocarbures non conventionnels malgré la crise énergétique en Europe.

- Depuis janvier 2022, elles ne financent plus **aucun projet dédié aux hydrocarbures non conventionnels**, ni d'entreprise dont la part d'hydrocarbures non conventionnels dans l'exploration et la production serait supérieure à 30% de son activité.
- En octobre 2022, **elles ont étendu la définition collective** des hydrocarbures non conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux) au pétrole extra-lourd (API < 10).
- Elles ont **harmonisé la définition de la zone Arctique** (AMAP hors West Shetland, mer de Norvège, mer de Barents) considérée comme sensible pour l'exploitation de tous les hydrocarbures et faisant l'objet d'exclusions.

# L'offre bancaire pour le financement de la transition



## 234 Mds €

c'est l'encours de prêts pour la transition énergétique du parc immobilier des particuliers : un montant 10 fois supérieur à la part d'épargne réglementée que les banques doivent allouer à la transition (22,8 Mds€)

Source : Banque de France, 2023



### À consulter sur [lesclesdelabanque.com](https://lesclesdelabanque.com)

Mini-guides « Climat » sur les solutions de financement et les aides financières

## Des produits pour la transition des entreprises

Les banques proposent des solutions concurrentielles de financement des entreprises pour encourager leur financement écologique. Le déploiement de ces offres s'intègre dans la stratégie durable de chaque réseau bancaire.

- **Les offres des banques** sont généralement structurées autour :
  - > **d'outils de diagnostic** qui peuvent reposer sur un questionnaire RSE global visant à identifier et cibler les besoins des entreprises, et sur un bilan carbone;
  - > **de prêts verts** dédiés au financement des projets de transition écologique;
  - > **d'offres de «leasing vert»** destinées à financer des projets d'énergie renouvelable;
  - > **de crédits à impact** liés à des objectifs de durabilité (*sustainability linked-loans*) dont le taux varie en fonction de la performance extra-financière de l'entreprise;
  - > **de placements à impact positif** (*green bond, social bond*) ou labellisés ISR accessibles aux PME.
- **Des standards volontaires** - *Green Bond Principles* de l'International Capital Market Association (ICMA), *Principles* de la Loan Market Association (LMA), *European Green Bond* (EuGB) - permettent de qualifier les produits de finance durable (obligations et prêts).

*La Banque de France développe, en lien avec les nombreux professionnels concernés, un indicateur climat des entreprises basé sur leur prise en compte des enjeux liés au changement climatique.*

## Des prêts pour les projets verts des particuliers

Tous les prêts bancaires peuvent par nature financer les projets de transition des ménages.

- L'offre de **prêts bancaires classiques** est la base des solutions pour financer, de manière responsable, les projets de rénovation énergétique des logements ou l'achat d'équipements verts par les ménages.
- Au-delà des prêts classiques, les banques proposent une gamme de **prêts «verts» spécifiques**, développés par chaque réseau : économie d'énergie, rénovation, mobilité verte...
- Elles distribuent aussi les **prêts réglementés** dédiés aux travaux d'amélioration ou de rénovation énergétique des logements : éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), le prêt épargne logement (accordé si le client a constitué une épargne sur un PEL), le prêt sur ressources adossé à la collecte du LDDS (Livret de développement durable et solidaire), le prêt Avance Rénovation (PAR) destiné aux ménages modestes.

## L'épargne financière au service de la transition

Les banques proposent des produits d'épargne financière et d'investissement «verts» pour inciter les épargnants à contribuer au financement de la transition écologique.

- Des labels publics (ISR, Greenfin) permettent d'identifier **les produits d'investissement socialement responsable**, en excluant notamment les fonds qui investissent dans des entreprises exploitant des énergies fossiles.
- Le **Plan d'épargne Avenir Climat (PEAC)**, créé par la loi industrie verte de 2023 et dédié aux moins de 21 ans, permet de placer de l'argent dans des entreprises contribuant à la transition écologique.



**À consulter sur [fbf.fr](https://www.fbf.fr)**

Étude IFOP sur le financement des travaux de rénovation énergétique (publication FBF/ASF, 2023)

*Depuis août 2022, les conseillers financiers doivent recueillir les préférences de durabilité de leurs clients avant de leur proposer tout placement financier (en application des actes délégués des directives Marché d'instruments financiers - MIF2 et Distribution d'assurance - IDD).*

# Des règles renforcées sur la finance durable

---

## *Un cadre européen pour accélérer la transition*

La réglementation de l'UE vise à favoriser la transition de l'économie vers une Europe neutre en carbone à l'horizon 2050. Le cadre réglementaire est renforcé selon plusieurs axes :

- **un langage commun pour déterminer les activités durables**
  - > Le règlement Taxonomie établit un système de classification des activités durables sur le plan environnemental.
- **des exigences de transparence applicables aux entreprises**
  - > Le règlement Disclosure (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) impose la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.
  - > La directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) impose aux entreprises de publier des informations sur leurs impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité.
  - > Le reporting dit « pilier 3 » prévu par le règlement CRR (*Capital Requirement Regulation*) impose aux banques la publication d'informations sur leurs expositions aux risques climatiques et ESG.

*La directive CRD et le règlement CRR révisés du 31 mai 2024 sur les exigences de fonds propres des banques (capital requirement) intègre davantage les risques ESG dans leurs systèmes de gestion des risques. L'accent est mis sur l'exposition au risque environnemental de transition des établissements de crédit.*



**La loi énergie climat (LEC)  
de 2019 met en cohérence  
la législation française avec le  
règlement européen Disclosure  
concernant les obligations de  
transparence des prestataires  
de services d'investissement  
fournissant le service de gestion  
de portefeuille.**

- **la mise à dispositions de données ESG**
  - > La législation ESAP (*European Single Access Point*) prévoit la mise en place d'une plateforme d'ici 2027 centralisant l'ensemble des données financières et extra-financières des entreprises.
  - > Le règlement sur les notations ESG vise à accroître la transparence des méthodologies des fournisseurs de notations ESG et prévenir les conflits d'intérêt.
- **des outils pour la conception de produits durables**
  - > Le règlement Benchmark modifié introduit des indices de référence «bas carbone» et renforce les exigences de transparence des indices de référence en matière durabilité.
  - > Le règlement sur le label EuGB (*European Green Bond*) encadre l'utilisation, par les émetteurs, de l'appellation «obligation verte européenne».
- **des règles de conformité et conseil**
  - > La directive CS3D (*Corporate Sustainability Due Diligence Directive*) instaure un devoir de vigilance pour de nombreuses entreprises, par rapport à leurs activités et celles de leurs filiales, afin de recenser et limiter leurs impacts sociaux et environnementaux négatifs.
  - > Les textes d'application de la directive MIF2 (marchés d'instruments financiers) impose la prise en compte des critères de durabilité dans la gouvernance des produits, et dans le conseil en investissement auprès de la clientèle.



18, rue La Fayette — 75440 Paris Cedex 09  
Tél. : 01 48 00 52 52 — [fbf.fr](http://fbf.fr)



Juillet 2024 — Directrice de la publication : Maya Atig

